

Le Maire

Chevreuse, le 02 avril 2025

Nos références :
CAR/GL-90018

A l'attention :
des membres du
Conseil Municipal

Objet :
Convocation de
l'assemblée
délibérante

Pièces Jointes :
notes explicatives
de synthèse
prescrites par
l'article L2121-12 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales

Copie :
Communication

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le Conseil Municipal se réunira,
le 08 avril 2025 à 19h00 heures,
dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie**

*

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Compte-rendu des décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Approbation du procès-verbal du 13 mars 2025
- M. Jean-Luc JANNIN, Maire de Saint-Forget et 1^{er} Vice-président de la CCHVC, présentera le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Orge et de l'Yvette

Avis

2025-08 : Avis sur le projet du Schéma de l'Aménagement et de Gestion des Eaux adopté par la Commission Locale de l'Eau le 13 février 2025 ;

2025-09 : Avis sur l'identification des surfaces naturelles, agricoles et forestières susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques ;

Environnement

2025-10 : Instauration d'une participation financière à l'installation de dispositifs anti-inondations chez les particuliers sinistrés ;

Foncier

2025-11 : Acquisition des parcelles AH n° 153 et 155 ;

Finances-fiscalité

2025-12 : Reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2024 du budget de la Ville ;

2025-13 : Adoption du budget primitif 2025 de la Ville ;

2025-14 : Fixation des taux de fiscalité locale ;

2025-15 : Fongibilité des crédits.



Le Maire,

Anne HÉRY-LE PALLEC

